

Forces et faiblesses du notable légitimiste de l'Ouest sous la Seconde République : l'exemple de Paul de Dieuleveult, représentant légitimiste breton (1849-1851)

The strengths and weaknesses of legitimist notables in western France during the Second Republic: the example of Paul de Dieuleveult (1799-1867), a Breton legitimist member of parliament

David Stefanelly



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2735>
DOI : 10.4000/abpo.2735
ISBN : 978-2-7535-3407-0
ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 27 mars 2014
Pagination : 129-145
ISBN : 978-2-7535-3405-6
ISSN : 0399-0826

Référence électronique

David Stefanelly, « Forces et faiblesses du notable légitimiste de l'Ouest sous la Seconde République : l'exemple de Paul de Dieuleveult, représentant légitimiste breton (1849-1851) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 121-1 | 2014, mis en ligne le 27 mars 2016, consulté le 02 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2735> ; DOI : 10.4000/abpo.2735

Forces et faiblesses du notable légitimiste de l'Ouest sous la Seconde République : l'exemple de Paul de Dieuleveult, représentant légitimiste breton (1849-1851)

David STEFANELLY

Agrégé d'histoire, docteur de l'EHESS
Enseignant au lycée Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie

La participation active des légitimistes aux « théâtres électoraux » de l'Ouest sous la Seconde République s'appuie sur « une société des notables¹ », expression de l'historien D. Halévy. Les notables sont des personnes qui, grâce à leur situation économique, sont en mesure de diriger et d'administrer effectivement de façon continue un groupement quelconque, sans salaire ou contre un salaire nominal ou honorifique. Ils jouissent aussi d'une estime sociale, peu importe sur quoi celle-ci repose, de sorte qu'ils ont la chance d'occuper des fonctions dans une démocratie directe formelle, en vertu de la confiance de ses membres, d'abord par un acte volontaire, puis à la longue par la tradition².

Nombreux sont les travaux historiques qui mettent en avant la domination des notables, souvent légitimistes, dans les sociétés de l'Ouest du milieu du XIX^e siècle. A-J. Tudesq classe l'un de ces départements de l'Ouest, le Finistère, parmi ceux qui sont dominés par l'administration et les notables résidents. M.-T. Cloître estime, quant à elle, que les légitimistes y sont en général riches et considérés³. La domination de ces élites locales serait renforcée par la passivité des populations locales, « révélateur d'un

1. VOILLIOT, Christophe, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, PUR, 2005, p. 73-80.

2. *Ibidem*.

3. CLOÎTRE, Marie-Thérèse, « Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870 », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome 99, n° 2, 1972, p. 744-745.

retard démocratique⁴ ». J. Gouault s'inscrit dans cette vision classique quand il affirme que les campagnes de l'Ouest étaient alors « pénétrées du sentiment des hiérarchies sociales » et « persistaient à considérer le prêtre et le noble, le plus souvent le grand propriétaire, symboles de la puissance spirituelle et matérielle, comme leurs défenseurs et leurs guides naturels ». Il ajoute que « l'influence des notabilités locales [...] devait s'exercer avec encore plus d'efficacité dans ces régions demeurées à l'écart du grand courant démocratique et égalitaire qui avait bouleversé la France depuis près d'un siècle ». Le même historien livre la description d'un Ouest arriéré, « à l'écart des grands axes de circulation par lesquels passent les idées autant que les marchandises » et qui vit encore, à la fin du XIX^e siècle, « en pleine atmosphère d'Ancien Régime ». « Pénétrées de l'infériorité de leur condition, mystiquement attachées à leur foi et aux traditions du passé, les dociles masses paysannes de cette vieille province votèrent avec ensemble pour les candidats légitimistes et cléricaux que leur désignèrent leurs maîtres locaux du château et du presbytère, et dont le programme d'ordre et de paix leur convenait si bien⁵. » J. Cornette effectue « un portrait au noir⁶ » de ces sociétés de l'Ouest sur lesquelles pèsent une extrême misère, l'absence de développement économique, la précarité des récoltes en 1847 et 1848, la flambée des épidémies en 1849 et 1850 ou encore la faiblesse des hôpitaux et des établissements de bienfaisance dans les campagnes. Dans une approche initiale nettement nuancée par la suite, M. Denis et C. Geslin considèrent que les hiérarchies sociales y sont acceptées et se manifestent par « les rituels de bon voisinage ainsi que les habitudes de respect à l'égard des châtelains là où ils existent, une certaine solidarité entre paysans riches et pauvres ainsi que l'absence de différence importante dans le mode de vie des uns et des autres⁷ ». M. Denis constate une « réinsertion des légitimistes dans les campagnes depuis 1830 » et l'apparition d'un légitimisme qui « tend à prendre un caractère populaire⁸ ».

Ces notables constituent le fondement de la puissance du légitimisme dans l'Ouest au milieu du XIX^e siècle. Paul de Dieuleveult (1799-1867),

4. LE GALL, Laurent, *L'électeur en campagnes dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Breton*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, Les Indes savantes, 2009, p. 9-10. Thèse défendue par Yann Forestier : « La "fin des notables" dans le Trégor », dans *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, BOUGEARD, Christian et JARNOUX, Philippe (dir.), *Actes du colloque de 1997-1998 (Kreiz, n° 10)*, Brest, CRBC/UBO, 1999, p. 123-143 ; « 1830-1889 : les notables du Trégor finistérien, de l'apolitisme au militantisme », dans CASSARD, Jean-Christophe (dir.), *Saint-Jean-du-Doigt des origines à Tanguy Prigent. Actes du colloque des 23-25 septembre 1999*, *Kreiz, n° 14*, Brest, CRBC/UBO, 2001, p. 343-366.

5. GOUAULT, Jacques, *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale, 1870-1875*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 1954, p. 85.

6. CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, vol. 2, Paris, Seuil, 1995, p. 225-227.

7. DENIS, Michel et GESLIN, Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus, 1815-1880*, Rennes, Ouest-France, 2003, p. 137.

8. DENIS, Michel *Les Royalistes de la Mayenne et le monde moderne*, Paris, librairie C. Klincksieck, 1977, p. 268.

représentant breton élu à Tréguier dans les Côtes-du-Nord, en est l'illustration. Les quatre-vingts lettres qui constituent la correspondance qu'il entretint avec sa famille demeurée en Basse-Bretagne durant son mandat parlementaire offrent de multiples perspectives pour l'historien. « Il n'y a guère d'études sur les années 1849 et 1850 et surtout peu de travaux qui restituent la trajectoire des hommes qui ont fait la république en 1848⁹. » Ces lettres, réparties entre le 29 mai 1849 et le 24 décembre 1851, sont au nombre de 17 en 1849, 36 en 1850, et 27 en 1851. Leur chronologie nécessite deux observations préalables : d'un côté, 78 lettres seulement sont adressées par Paul à son frère Albert (1811-1884) ; les deux restantes sont une lettre du député à son épouse Olympe, datée du 15 juin 1849, bizarrement présente dans cette collection, et une missive d'Olympe à Albert, celle-ci essentielle, puisqu'elle y informe son correspondant de l'arrestation de son frère lors du coup d'État du 2 décembre 1851 ; de l'autre, la trame se caractérise par une certaine discontinuité. Ces quatre-vingts lettres s'enracinent entièrement dans les vicissitudes de la vie politique nationale entre 1849 et 1851. Mais les considérations nationales n'en constituent pas l'unique contenu. Ses préoccupations sont pour la plupart liées à la vie politique, économique et sociale de Tréguier et des Côtes-du-Nord. Sa situation au sein de la société locale est mise en évidence¹⁰.

Paul de Dieuleveult incarne le notable légitimiste traditionnel, qui domine la société de l'Ouest du milieu du siècle. Son pouvoir repose sur un ancrage local fort, parfois ancien, fondé sur la possession d'une « grande propriété terrienne¹¹ », l'entretien d'un réseau de relations et le soutien du clergé.

Le prestige local de Paul de Dieuleveult atteint son apogée au cours de son mandat parlementaire entre 1849 et 1851 et marque l'aboutissement de la réussite sociale de son père, François Marie Dieuleveult (1749-1821). Paul de Dieuleveult entretient un réseau de relations locales et s'évertue à défendre les intérêts locaux afin de conserver la cohésion de la communauté qui l'a porté aux responsabilités politiques. Bien qu'éloigné, il conserve une influence prééminente sur le canton, voire le département, et tente de la développer. Soucieux de se trouver à la pointe de la modernisation des campagnes et de jouer pleinement son rôle de notable, Paul de Dieuleveult se préoccupe, par exemple, de l'introduction des nouvelles techniques agricoles dans les campagnes autour de Tréguier. Son entretien dans la capitale avec un spécialiste atteste de son désir réel de moderniser le milieu rural¹². Il cherche à affermir son influence et son prestige en se

9. APRILE, Sylvie, *La II^e République et le Second Empire 1848-1870, du prince président à Napoléon III*, Paris, Pygmalion, 2000, 398 p.

10. DIEULEVEULT, Alain de, STEFANELLY, David, *Lettres d'un député, Paul de Dieuleveult (1799-1867) représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative (1849-1851)*, La Flèche, édition reprographiée pour l'association Dieuleveult et alliés, 1999, 294 p.

11. LÉVÊQUE, Pascal, *Histoire des forces politiques en France 1789-1880*, tome 1, Paris, A. Colin, 1992, p. 172.

12. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 32, vendredi 22 février 1850.

reposant sur les piliers traditionnels de la société bretonne du milieu du XIX^e siècle, c'est-à-dire les représentants du clergé, ses relais indispensables auprès des populations locales au moment du passage au suffrage universel. Au cours de l'hiver 1849, il octroie aux prêtres du canton une contribution financière notable. Il a pour but de souligner le maintien indéfectible de son implication dans la vie locale. Il témoigne d'une franche satisfaction quand l'un des agents ecclésiastiques, le curé de Coatréven, lui fait part de sa reconnaissance¹³. Paul de Dieuleveult est l'archétype du propriétaire foncier très riche. Le fermage lui crée des soucis dont il fait part à son frère; il désire ardemment que les difficultés liées à l'exploitation de ses propriétés soient résolues et manifeste, à plusieurs reprises, son impatience¹⁴.

Paul de Dieuleveult s'évertue, ainsi, à préserver l'unanimité de la communauté rurale. A. Siegfried pense que « le suffrage universel [...] ne fait qu'homologuer la suprématie de fait des autorités sociales naturelles¹⁵ ». De même, lorsqu'il analyse le triomphe conservateur aux élections de la Constituante en avril 1848, J. Pascal considère que « les masses rurales [...] vont suivre instinctivement la ligne de conduite suggérée par les prêtres et les propriétaires conservateurs¹⁶ ». Mais cette emprise sur les populations locales doit être examinée à l'aune des nouvelles approches historiographiques. Il s'agira de montrer qu'un notable légitimiste de l'Ouest comme Paul de Dieuleveult a des fragilités, mises en perspective dans des travaux récents, qui expliquent son effacement public après le 2 décembre 1851 et le basculement politique vers le bonapartisme.

Remises en cause historiographiques de « la société des notables »

L'assise des notables légitimistes de l'Ouest est beaucoup plus fragile que ne le laissent supposer les résultats électoraux. Ils sont confrontés, tout au long de la période, à des rivalités locales avec des forces politiques et des personnalités concurrentes. Il convient de rejeter les visions caricaturales de populations de l'Ouest obéissantes, soumises à leurs tuteurs traditionnels. C. Kermoal constate que « [le peuple bretonnant] subit la pression [du noble et du prêtre] quand il ne peut pas faire autrement » « mais il en garde le ressentiment, et, dès que la chose devient possible, il se libère¹⁷ ». De même, M. Denis et C. Geslin considèrent que « l'insubordination populaire et la contestation de l'État restent suffisamment vivantes pour pouvoir s'épanouir à la première occasion¹⁸ ». J.-C. Martin ajoute que

13. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 20, lundi 21 janvier 1850.

14. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 62, dimanche 19 janvier 1851.

15. HELLO, Yves et REGOURD, Florence, « Un long XIX^e siècle de 1793 à 1946 », dans SARRAZIN Jean-Luc (dir.), *La Vendée des origines à nos jours*, Éditions Bordessoules, 1982, p. 312.

16. PASCAL, Jean, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, PUF, 1983, p. 216.

17. KERMOAL, Christian, *Les notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, PUR, 2000, conclusion.

18. DENIS, Michel et GESLIN, Claude, *La Bretagne...*, op. cit., p. 67.

la collectivité a toujours son mot à dire¹⁹. J.-P. Jessenne, quant à lui, juge que la vision historique d'une soumission perpétuelle des sujets devenus citoyens est une illusion ; il souligne leur forte implication dans les affaires locales depuis la période révolutionnaire²⁰. S. Bianchi date l'entrée réelle en politique du monde rural de l'élection des premiers maires en 1790²¹.

Les quatre années de la Seconde République se caractérisent par une « émancipation démocratique » qui permet aux populations locales d'être « moins tenu[e]s²² ». Le suffrage universel favorise leur politisation et la naissance du « citoyen-électeur²³ », familiarisé avec la procédure démocratique, ancré dans un territoire politique centré sur le bourg. « Au “bocage censitaire” de la Monarchie de Juillet – la haie matérialisant en quelque sorte la segmentation du territoire – faisait désormais place une “campagne républicaine” – le bourg matérialisant un espace ouvert²⁴. » Cette politisation est porteuse de « ressorts conflictuels », « de virulents conflits dont le vote est à la fois le puissant détonateur et le symptôme des tensions souterraines et des crispations sous-jacentes²⁵ ».

Les concurrences s'exacerbent entre les élites locales dans le cadre « des élections en toile de fond ». Des luttes d'influence opposent plusieurs clans et se focalisent sur les questions de gestion communale²⁶. Le conflit électoral se joue « à l'intérieur du groupe des prétendants légitimes dont les contours avaient été clairement institués au cours des premières consultations au suffrage censitaire. La modernité politique se noue [...] autour des relations entre ce groupe de référence et le corps électoral²⁷ ». L'élection devient une « épreuve » parce que « les agents de l'État ne peuvent plus prétendre au monopole du travail de recommandation et du travail de mobilisation qui en découle ». « De nouvelles catégories de population » ont de l'intérêt « pour les enjeux de l'opération électorale » et sont « davantage enclin[e]s à contester les formes de domination²⁸ » traditionnelles. Les personnalités locales, désireuses de jouer un rôle politique marquant,

19. MARTIN, Jean-Clément, « La mobilisation sociale en Vendée, réalités et limites, fin XIX^e-début XX^e siècle », *Enquêtes et documents*, faculté de Nantes, cahier n° 9, 1985, p. 7-22.

20. JESSENNE, Jean-Pierre, « Conclusion », dans DUPUY, Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution 1780-1850. La frontière intérieure*, Colloque international, Rennes, 28 septembre-1^{er} octobre 1993, 1995, p. 560-568.

21. BIANCHI, Serge, « L'élection des premiers maires (1790) en milieu rural dans le sud de l'Île-de-France », dans DUPUY, Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution...*, op. cit., p. 153-167.

22. KERMOAL, Christian, *Les notables du Trégor...*, op. cit., conclusion.

23. LE GALL, Laurent, *L'électeur...*, op. cit., p. 313.

24. LE GALL, Laurent, « La Seconde République au bocage. Finistère (1848-1852) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 113, n° 2, 2006, p. 99-115.

25. LE GALL, Laurent, « L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère », *Ruralia*, 15, 2004, p. 4.

26. ARDAILLOU, Pierre, « L'Église, l'école et la mairie : les enjeux du pouvoir local dans le pays de Caux des années 1840 », dans DUPUY, Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution...*, op. cit., p. 471-491.

27. LE GALL, Laurent, *L'électeur...*, op. cit., p. 630-633.

28. VOILLIOT, Christophe, *La candidature officielle...*, op. cit., p. 109-134.

doivent donc prendre en compte « les rapports internes » au corps électoral. Le pouvoir qu'elles aspirent à exercer ne se borne pas à une simple domination mais « implique un va-et-vient, plus ou moins constant, entre ceux qui l'exercent et ceux qui s'y soumettent », « un équilibre politique reposant sur un accord plus ou moins libre et tacite entre tous ». Elles se trouvent « au cœur de relations interprofessionnelles qui passent par une implantation durable dans la communauté, la place de sa famille et de ses alliés ». Elles doivent aussi s'imposer à des rivaux en ayant une proximité avec le pouvoir d'État. « Les vrais notables sont les plus hauts placés et les plus proches du pouvoir d'État²⁹. » C. Voilliot préfère donc substituer au terme de notable celui de notabilité qui qualifie « un agent dont une partie du capital (position administrative obtenue par nomination, revenus, autorité sur d'autres agents...) provient de sa position dans l'État ». C. Kermaoal considère que le notable qui veut s'imposer doit posséder une compétence administrative, faire preuve d'un intérêt pour la politique locale, avoir des relations harmonieuses avec l'extérieur et l'État, avoir une orientation politique nationale claire et être insérée dans la communauté paroissiale. Chaque rupture politique suscite également une redistribution des cartes qui attise la concurrence entre des élites locales qui entendent occuper puis conserver la meilleure position afin de supplanter les concurrents et s'imposer à la communauté.

Paul de Dieuleveult est l'exemple de la personnalité légitimiste locale éminente qui doit composer, sous la Seconde République, avec des notables qui ambitionnent de lui prendre sa place ; son assise s'en trouve fragilisée. Il doit mener une lutte d'influence intense non seulement à l'encontre des représentants des droites et de la gauche locales mais aussi à l'intérieur de son propre camp politique.

Lutte d'influence au sein de la municipalité de Tréguier

Paul de Dieuleveult, coupé de ses racines, agit par écrit comme un véritable maire et n'entend pas voir sa prééminence remise en cause. Il n'admet pas que son autorité soit contestée et entamée de quelque façon que ce soit, y compris par ses amis politiques. Intronisé le 9 août 1848 à la suite d'Illiach, maire de Tréguier sous la Monarchie de Juillet de 1837 à 1848, il exerce sa fonction sur place durant quelque dix mois, puis de nouveau pendant les vacances parlementaires de l'été 1849. Il est présent, par exemple, lors des séances du conseil municipal des 8 et 12 mai, du 16 août et du 10 octobre. Aussi ne trouve-t-on pas de références à la situation municipale dans ses premières lettres. Son accession à la députation ne semble pas donc pas remettre en cause sa situation d'édile dans un premier temps. Mais, dès la fin des premières vacances parlementaires, son absence aux débats du conseil municipal et l'accession à la fonction de maire par intérim

29. CHARLE, Christophe, cité dans VOILLIOT, Christophe, *La candidature officielle...*, op. cit., p. 73-80.

de Duportal du Goasmeur suscitent des critiques à son encontre et mettent au jour des ambitions jusque-là refoulées. Face à des décisions auxquelles il ne prend absolument pas part, Paul de Dieuleveult se montre résolu à défendre ses prérogatives municipales.

L'affaire de l'aménagement de la grand rue au début de l'hiver 1849 reflète sa volonté manifeste de conserver une prééminence menacée dans son fief de Tréguier. À l'origine, la décision de macadamiser cette artère principale de la commune qui part de la place centrale, aujourd'hui rue Ernest Renan, suscite chez lui une réticence nullement voilée. Il l'écrit à son frère à la fin de novembre³⁰.

Il fonde ses doutes sur des considérations climatiques et topographiques. Cette rue se distingue par une très forte déclivité et donc des risques de ravinement. Mais son attitude s'explique aussi par l'autonomie affichée par le conseil municipal. D'ailleurs, il ne semble guère prendre en compte les autres justifications, *a priori* pertinentes, avancées par les conseillers municipaux, c'est-à-dire la nécessité de donner une occupation aux ouvriers inemployés et d'obtenir le soutien de la majorité de la population de la commune. Ce choix, effectué pendant la séance du 12 novembre 1849, dans le but initial de fournir du travail aux classes populaires, ne laisse pas de place à l'avis de Paul de Dieuleveult, qui, depuis la capitale, est placé devant le fait accompli. Le conseil municipal manifeste ainsi son indépendance vis-à-vis du maire, dont le nom n'est même pas cité et qui le vit extrêmement mal. En effet, « malgré l'état de gêne et d'embarras où la crise actuelle met les particuliers, il importe d'en appeler à l'humanisme et aux sentiments de véritable fraternité, qui animent les habitants de cette ville », « le conseil décide à l'unanimité qu'une souscription sera ouverte, dans le but de fournir du travail aux ouvriers qui en seront privés », et « pense que le meilleur emploi qui en serait fait consisterait dans l'abaissement de la pente de la grand rue » « et dans la conversion de ce mauvais pavé en une chaussée à macadam qui serait moins dispendieuse et plus commode à la circulation des voitures, attendu que ce travail de terrassement pourra occuper indistinctement tous les bras, et que cette réparation dans la grand rue est une amélioration vivement désirée depuis longtemps par les habitants de la ville³¹ ». Très rapidement, les contributions de chacun à cette opération mettent le feu aux poudres. La fixation du montant des souscriptions entraîne une lutte d'influence entre les divers personnages de la municipalité. La somme versée constitue un enjeu primordial. Paul de Dieuleveult, en dépit de son absence, veut toujours conserver sa mainmise sur ses concitoyens et apporter le plus d'argent à ces travaux d'ampleur générale, qu'il n'a pas commandés mais qu'il se doit de soutenir, tout en ménageant ses amis³².

30. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 12, jeudi 22 novembre 1849.

31. Arch. mun. de Tréguier, registre des délibérations du conseil municipal, séance du 12 novembre 1849.

32. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 12, jeudi 22 novembre 1849.

Or, la détermination des quotes-parts engendre un profond malaise chez le député légitimiste. Les montants, fixés arbitrairement en dehors des délibérations du conseil dans un cadre privé, à la suite d'une décision prise en séance municipale le 28 novembre 1849³³, agacent et mécontentent au plus au point Paul de Dieuleveult. Il juge la participation qui lui est attribuée d'office réellement excessive. Ses propos témoignent d'une colère manifeste et d'une volonté déterminée de contre-attaquer. Il envoie coup sur coup trois lettres, datées des 10, 11 et 12 décembre, ce qu'il ne fait généralement qu'au cours des débats parlementaires d'importance nationale, afin de suivre de près l'évolution de cette affaire de souscription. Les jours suivants, même si les difficultés causées par la fixation des montants s'atténuent et si la tension entre Paul de Dieuleveult et ses collègues du conseil municipal s'apaise, la susceptibilité de notre représentant, pourtant très pris par son travail de parlementaire, demeure touchée à vif.

En fin de compte, malgré la subsistance d'une certaine rancœur chez le député, qui parle encore, le 16 décembre, de « la fâcheuse situation qui [lui] a été faite » ou de « notre triste affaire », huit jours plus tard, il reprend le dessus avec l'aide de son frère et l'usage minutieux et savamment dosé de la correspondance écrite. Il fait part à Albert, la veille de Noël de l'année 1849, de la manière dont il entend réaffirmer sa domination locale et municipale :

« La veille, c'est-à-dire samedi 22, j'avais reçu une lettre de Louis qui, sous le prétexte d'être utile à un nommé Feutren, était bien aise de me parler de tout ce qui s'était passé. On voit qu'il est encore un peu vexé de ma réponse et le soin qu'il met à souligner quelques-unes de mes expressions prouve bien que lui et ces messieurs ont été un peu froissés de ce que je leur disais. Aujourd'hui ou demain, je lui répondrai, mais ne fais pas semblant d'avoir reçu cette lettre et tu verras ce qu'il te dira de ma réponse, si toutefois il t'en parle : s'il ne dit rien, tu peux alors lui faire connaître ce que j'ai écrit. Attends deux jours à lui parler³⁴. »

En fin stratégie politique, Paul de Dieuleveult satisfait finalement sa volonté manifeste de conserver son statut municipal prééminent en dépit de son éloignement. Après avoir manifesté des vellétés d'autonomie, ses collègues du conseil municipal font, dans les semaines qui suivent cette brusque montée de tension, amende honorable. L'un de ces derniers, Louis de La Baronnais, insère d'ailleurs, en janvier 1850, une lettre dans le journal légitimiste *La Foi bretonne*, où il loue la générosité du maire. Celui-ci, ravi, s'en fait un peu plus tard l'écho auprès de son frère et entend le remercier³⁵. Dans la liste des principaux souscripteurs, Paul de Dieuleveult, fidèle à son désir de préserver son premier rang de notable local, est le bienfaiteur le plus généreux avec une participation financière qui s'élève à 800 francs,

33. Arch. mun. de Tréguier, registre des délibérations du conseil municipal, séance du 28 novembre 1849.

34. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 17, lundi 24 décembre 1849.

35. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 23, vendredi 22 février 1850.

contre seulement 200 francs pour le second par ordre d'importance, Dupontavice, alors que le premier adjoint, Duportal du Goasmeur, fait un don de 150 francs³⁶.

La position municipale du député sort consolidée. En prévision de son futur départ pour Paris, il entérine, lors de la séance municipale du 6 octobre 1850, l'élection de nouveaux adjoints, Aristide de Sagazan (1810-1886) et Louis de La Baronnais, qui sont pour lui de véritables hommes de confiance³⁷. Paul entretient avec Sagazan, nommé maire par intérim le 9 novembre 1850 et qui réside à 100 mètres à peine de son domicile, des rapports privilégiés que traduit sa correspondance jusqu'au 2 décembre 1851. Les deux hommes travaillent en bonne harmonie ; Sagazan est l'homme lige de Paul. Leurs relations sont de nature bien différente de celles, ambiguës, que Paul entretient avec Duportal du Goasmeur. Il manifeste avec ce dernier de sérieuses divergences.

En maintenant son emprise sur les figures légitimistes locales, Paul de Dieuleveult tente de préserver sa mainmise sur la municipalité.

Lutte d'influence contre les autres forces politiques locales

Des forces politiques locales divergentes s'affirment cependant et menacent les prérogatives de Paul de Dieuleveult. En effet, « à la veille de 1848, la Bretagne légale compte trois familles politiques : les légitimistes dont peuvent difficilement se désolidariser ceux qui se disent catholiques avant tout ; les orléanistes divisés face au ministère Guizot ; les partisans de la république³⁸ ».

Le contexte politique des Côtes-du-Nord au début de la législature reflète, dans ses grandes lignes, celui de la nation entière. La peur des rouges représente une donnée essentielle. La crainte de Paul de Dieuleveult à son arrivée dans la capitale ne se fonde pas uniquement sur des considérations nationales mais aussi sur l'inquiétude du provincial légitimiste dans une grande ville propice aux révolutionnaires. Le malaise rural, particulièrement sensible, « peut aussi servir la cause de l'extrême gauche, ce qui renforce la peur sociale du parti de l'ordre qui croyait dominer entièrement les campagnes³⁹ ».

Sa phobie de la gauche, qui perturbe son emprise locale, se fonde sur un triple plan : communal, cantonal et départemental. Les élections cantonales du 20 août 1848 reflètent ces luttes. Largement élu dans un premier temps avec 309 voix contre 230 à l'ancien ténor politique local sous la Monarchie de Juillet, Illiac, Paul de Dieuleveult voit son accession au conseil général

36. Arch. mun. de Tréguier, délibérations du conseil municipal, souscription ouverte pour fournir du travail aux ouvriers inoccupés, 1^{er} janvier 1850.

37. Arch. mun. de Tréguier, registre des délibérations du conseil municipal, séance du 6 octobre 1850.

38. DENIS, Michel et GESLIN, Claude, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 91.

39. CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 67.

invalidée. Trois jours après la consultation, des électeurs de la commune de Penvénan, qui ont probablement une sensibilité de gauche, rédigent une lettre de protestation, où ils dénoncent la diversité des lieux et heures donnés dans les trois avis de convocation signés par le maire de Tréguier et « l'impossibilité morale à une notable partie des électeurs de prendre part aux élections ». Désireux d'« arguer de la nullité des opérations dudit collège électoral⁴⁰ », ils obtiennent finalement satisfaction. Bien que Paul de Dieuleveult soit très nettement réélu le 25 septembre, avec 1404 suffrages contre seulement 943 voix à Illiac, cet épisode atteste de la propension d'une minorité du collège électoral à exprimer des positions antagonistes de celles des notables légitimistes et à manifester par là des options proches de la gauche.

Bien que le conseil municipal de Tréguier soit surtout composé de notables légitimistes, un homme y incarne le courant républicain. C'est le commandant de la Garde nationale, Dupontavice, personnalité qui cause énormément de tourments à notre représentant. Il fait en effet preuve d'une activité intense afin de concrétiser les espoirs nés de la consultation électorale d'avril 1848 et de mettre à profit les tensions sociales inhérentes à la crise du milieu du siècle. « L'intransigeance de la classe dirigeante et son incapacité à faire véritablement face aux demandes populaires en dehors des remèdes charitables traditionnels constituent deux des sources de la désaffection paysanne à l'égard des notables dans certaines régions rurales ». Localisée dans une « terre froide⁴¹ » pour le clergé, Tréguier constitue une ville dans laquelle se sont manifestés des troubles causés par la cherté des grains en 1846-1847 puis par « des éléments de la Garde nationale » qui, en novembre 1848, « crient dans les rues de la ville devant des badauds stupéfaits : "Vive le communisme!", "Vive la guillotine!", "Vive le commandant!", "À bas les prêtres!"⁴² ». Dans ce contexte politique troublé, Dupontavice représente un élément perturbateur. Il manifeste sa présence de manière ostensible mais se heurte aux notables communaux qui composent la majorité du Conseil municipal. Comme il est isolé, ses propositions sont rejetées. Néanmoins, il demeure l'agitateur patenté dont la présence irrite au plus au point Paul de Dieuleveult. La séance du 12 novembre 1849 en apporte l'illustration. La demande de Dupontavice concernant la lutte contre l'épidémie de choléra est rejetée parce qu'elle risque de compromettre inutilement l'ordre public et de susciter une vague d'inquiétude peu souhaitable, d'autant que « toutes les mesures nécessaires pour secourir, en cas d'invasion de l'épidémie, les personnes hors d'état de se faire soigner chez elles ont déjà été prises par l'administration » et « que toutes les précautions extraordinaires qu'on voudrait adopter seraient très probablement superflues, puisque la même organisation de secours a suffi en

40. Lettre de protestation d'un certain nombre des électeurs du canton de Tréguier, 23 août 1848, à la suite des cantonales du 20 août 1848.

41. LAGRÉE, Michel, *Religion et cultures en Bretagne 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 25-39.

42. DENIS, Michel et GESLIN, Claude, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 212.

1832⁴³ ». Dupontavice, qui dénonce dans sa profession de foi des législatives du mois de mai 1849 « l'esclavage moral et matériel » du peuple victime de « ces deux vieilles chaînes du despotisme et du privilège⁴⁴ » et, par là, les notables traditionnels, tente de troubler la domination de ces derniers sur la municipalité. Mais, pour l'heure, ses tentatives d'étendre son influence sont assez vite réduites à néant. Lorsqu'il a essayé de se présenter au conseil d'administration de La Providence, noyauté par les notables légitimistes, un peu auparavant, il n'a pu recueillir qu'une unique voix⁴⁵.

Paul de Dieuleveult s'évertue, grâce à la correspondance avec son frère, à lutter contre les manifestations de la gauche locale. Il supervise, de manière extrêmement attentive, l'organisation dans les Côtes-du-Nord du scrutin législatif complémentaire dû au choix de Montalembert qui opte pour le Doubs. Au-delà du nom du candidat de son camp, il se préoccupe surtout d'empêcher qu'un « rouge » soit élu et il s'attache à préserver ainsi le monopole départemental de son courant politique. Cette affaire lui tient tellement à cœur que, dans trois de ses cinq premières lettres, alors que la découverte d'un nouveau monde devrait lui occuper l'esprit, il lui consacre des passages entiers. Il désire que les aspirations de la gauche dans le département soient annihilées par la victoire d'un légitimiste, Rioust de Largentaye, et que le retrait de Montalembert mette un terme au risque de rapprochement du clergé avec d'autres composantes de la droite. Pour y parvenir, la collaboration avec les légitimistes locaux est primordiale⁴⁶. Il est au diapason de l'éditorial de *La Foi bretonne* du 3 juillet qui exprime son opposition virulente à la gauche locale et condamne la propagande de Glais-Bizoin, homme de division, par rapport au candidat de la droite qui rassemblerait⁴⁷.

En liaison avec les légitimistes locaux, inquiet, Paul de Dieuleveult cherche à encourager le départ de Dupontavice, qui occupe un poste stratégique, par la dissolution de cette dernière. Il s'y réfère de façon explicite dans ses lettres à plusieurs reprises. Au cours de la première partie de son mandat parlementaire, le contrôle de cette Garde nationale constitue l'enjeu majeur de la lutte d'influence entre les notables locaux et le chef de file de la gauche à Tréguier. Dans le prolongement immédiat de la journée du 13 juin 1849, ses pensées se tournent également vers sa commune natale, au sein de laquelle il craint des troubles et l'influence néfaste exercée par le commandant de la Garde nationale⁴⁸. Il profite des possibilités que lui offre sa fonction de député pour provoquer la dissolution de la Garde nationale et garantir ainsi l'anéantissement du risque potentiel que

43. Arch. mun. de Tréguier, registre des délibérations du conseil municipal, séance du 12 novembre 1849.

44. Profession de foi du candidat Dupontavice pour les législatives de mai 1849.

45. Arch. mun. de Tréguier, registre des délibérations du conseil municipal, séance du 8 novembre 1848.

46. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 5, samedi 16 juin 1849.

47. Éditorial de *La Foi bretonne*, daté du 3 juillet 1849.

48. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 5, samedi 16 juin 1849.

fait peser Dupontavice sur les élites traditionnelles de la cité. Pour enlever la décision, il s'appuie sur l'ensemble des composantes de la droite, « de toutes les nuances de l'opinion », principalement l'orléanisme, en dépit de méfiances réciproques. Il agit en notable local et use de tout son poids dans le but d'obtenir une mesure forte. Il tente le maximum pour convaincre le préfet qui se contente de lui promettre de rédiger un rapport sur les différentes options possibles sans se prononcer ouvertement pour « une mesure énergique⁴⁹ ».

En raison des échecs nationaux de rapprochement, les orléanistes représentent rapidement les adversaires principaux. Paul de Dieuleveult se méfie de l'influence qu'ils peuvent exercer au détriment de sa sensibilité politique : « Monsieur Thibault a bien tort de croire que le parti orléaniste soit annihilé : il n'a qu'à compter seulement à Saint-Brieuc combien nous avons de partisans et combien nos adversaires en ont : et il verra. Il en est de même partout⁵⁰. » À la fin de 1850, ses réflexions politiques insistent désormais sur la pertinence de la ligne légitimiste et non plus de celle du parti de l'Ordre. Il souhaite que l'ensemble de ses amis politiques locaux suivent les positions définies par Berryer, en particulier : « Je te remercie des détails que tu me donnes sur la ligne de nos amis : j'espérais qu'ils eussent fait d'autres réflexions : ils ont eu tort d'y persister : plus nous allons, plus celle que nous avons suivie paraît la meilleure⁵¹. » Il sous-entend par là que seule la tendance parlementaire favorable à la branche aînée des Bourbons mène une politique cohérente et que les orléanistes, au même titre que les autres forces concurrentes, représentent un courant menaçant pour sa propre sensibilité qui se veut hégémonique.

C'est que, dans le cadre de l'opposition au Prince-Président, localement, le bonapartisme monte en puissance au détriment des légitimistes. Début 1851, alors que *La Foi bretonne* soutient les députés légitimistes qui font preuve d'une volonté de résistance lors de la destitution du général Changarnier, *La Bretagne* adopte des positions résolument bonapartistes et se montre favorable à une prolongation des pouvoirs présidentiels. Cet organe, catholique et conservateur, défend les orientations du chef de l'exécutif et désavoue les légitimistes Marie-Ange Rioust de Largentaye, le comte Henri de Tréveneuc, Léonard Charner, le conservateur Émile Dépasse, qui contribuent à son financement mais s'opposent au président. Ses articles ne ménagent guère les parlementaires qui sont partisans d'une confrontation entre les deux pouvoirs. Celui du 24 janvier 1851 se caractérise par un antiparlementarisme déclaré. Les membres de l'Assemblée législative, surtout les légitimistes et les orléanistes intransigeants, sont vilipendés, alors que les représentants de l'exécutif sont plutôt bien perçus et respectent leur « mandat⁵² ».

49. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 27, jeudi 14 mars 1850.

50. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 37, samedi 8 juin 1850.

51. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 50, lundi 2 décembre 1850.

52. Article de *La Bretagne* (journal du dimanche), 24 janvier 1851.

Ces divergences locales génèrent chez Paul de Dieuleveult, une forte crainte. Il fait part du mécontentement des cinq députés concernés, même si finalement, bien que désapprouvant les propos tenus par les journalistes, il accepte leur liberté d'opinion⁵³. Les jours suivants, il rend compte, de manière plus brève, de l'exaspération des cinq parlementaires face aux éditoriaux de *La Bretagne*. Un tel décalage entre les sensibilités des conservateurs locaux s'affirme d'autant plus que cette critique virulente de l'Assemblée législative par les journalistes de *La Bretagne* aboutit à une rupture véritable avec Tréveneuc, en particulier, à la rentrée parlementaire suivante. La réaction de Paul de Dieuleveult concrétise ces dissensions. Bailleur de fonds de la publication concurrente, *La Foi bretonne*, il laisse transparaitre, en novembre 1851, une certaine satisfaction en raison du départ probable de l'ensemble des députés engagés financièrement dans *La Bretagne*, qui perdrait, de ce fait, une part de son poids⁵⁴.

Effacement politique de Paul de Dieuleveult après le coup d'État du 2 décembre

Le coup d'État du 2 décembre 1851 a des répercussions locales importantes et contribue à l'effacement politique de Paul de Dieuleveult. Déjà fragilisés par des luttes d'influence, les notables légitimistes sont condamnés au retrait politique et supplantés par des concurrents. Leur participation aux « théâtres électoraux » ne résiste pas à cette rupture politique, à cet « événement fondateur » des nouveaux tempéraments politiques de l'Ouest. S'opposant aux analyses d'A. Siegfried, P. Bois met à mal « ses présupposés quant à l'influence de la propriété foncière et du mode de faire-valoir sur les attitudes politiques⁵⁵ ». Il souligne la supériorité des événements historiques sur les aspects socio-économiques pour définir les orientations politiques d'un espace. C. Kermoal livre une approche complémentaire en démontrant que les changements de régime sont propices à des « renouvellements politiques ». Par exemple, les premiers temps de la Restauration sont marqués par les circulaires du ministère de l'Intérieur des 20 juillet et 2 octobre 1815 qui permettent l'émergence de « nouveaux venus », « des cultivateurs ou des propriétaires nobles qui ne paraissent pas avoir tenu antérieurement de fonction municipale, le véritable critère [étant] l'attachement au nouveau régime ». Il en est de même pour les débuts de la Seconde Restauration, de la Monarchie de Juillet et de la Seconde République. À partir d'une étude sur les rapports entre l'État et les pouvoirs locaux en Catalogne, E. Toscas note le poids des désordres extérieurs comme les

53. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 63, vendredi 24 janvier 1851.

54. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 70, samedi 22 novembre 1851.

55. GÉRARD, Alain, « La Vendée cléricale et nobiliaire d'André Siegfried », dans : *Christianisme et Vendée. La création d'un foyer du catholicisme*, Actes du colloque tenu à La Roche-sur-Yon les 22, 23 et 24 avril 1999, Centre vendéen de recherches historiques, 2000, p. 596.

changements politiques et les guerres sur les luttes de pouvoir à l'intérieur de la collectivité⁵⁶.

Pour Paul de Dieuleveult, l'après 2 décembre est marqué par la perte de ses fonctions politiques locales malgré une résistance initiale dans la première moitié de 1852. Le coup d'État du 2 décembre 1851 interrompt la diffusion du journal légitimiste *La Foi bretonne* dans les Côtes-du-Nord : « Il est probable que les journaux du département sont arrêtés. Je n'ai point reçu *La Foi bretonne* depuis tous ces événements⁵⁷. » Des individus ambitieux et opportunistes profitent du 2 décembre 1851 pour prendre la place des notables légitimistes. La municipalité de Tréguier n'échappe pas à de telles manœuvres. Casimir Duportal du Goasmeur, écarté dans un premier temps des postes-clés et supplanté par Sagazan et La Baronnais, réalise ses désirs refoulés et tire profit de l'occasion pour enlever la position qu'il convoite. Une lettre de lui au ministère de l'Intérieur, en mars 1852, rappelle les événements. Retenu à Paris jusqu'à la fin du mois de décembre 1851, Paul est remplacé par Sagazan et La Baronnais ; mais « une protestation contre le gouvernement nouveau, conçue dans les termes les plus injurieux », adoptée par la quasi-totalité du conseil municipal, entraîne la démission de La Baronnais et la révocation de Sagazan. Le 16 décembre, à la suite de la visite du sous-préfet, désireux que le poste de maire soit occupé pour le vote des 20 et 21 décembre, Duportal du Goasmeur est chargé de « remplir provisoirement la fonction de maire et jusqu'au retour de monsieur Dieuleveult⁵⁸ ». Cet opportunisme se heurte à l'ensemble des conseillers municipaux, restés fidèles à leur mentor. Son retour et sa première participation à une séance du conseil municipal de Tréguier marquent de sa part une reprise en main⁵⁹. Le 4 février 1852, l'assemblée, réunie sous sa présidence, décide d'adresser un blâme à Duportal du Goasmeur et de soutenir l'initiative de Sagazan au sujet d'un don versé à La Providence⁶⁰. D'ailleurs, l'objet de la lettre précitée est de condamner les agissements de Sagazan, qui, se sachant sur le point d'être révoqué, a mandaté une somme de 2 000 francs en faveur de l'établissement de bienfaisance, La Providence, et l'attitude inconvenante, de Paul de Dieuleveult, qui aurait convoqué le conseil uniquement dans le but de le désapprouver officiellement. Duportal du Goasmeur constate, en effet, que « cette convocation n'avait eu d'autre but que de faire à l'administration provisoire un procès en forme » et qu'« on avait articulé contre [lui] des reproches bien graves, entre autres d'avoir dilapidé les fonds communaux, en payant les ouvriers trop cher, afin de gagner parmi eux de la popularité », alors que « ce travail

56. TOSCAS, Eliseu, « Les rapports entre l'État et les pouvoirs locaux en Catalogne (1780-1850) : bilan des recherches », dans : DUPUY, Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution...*, *op. cit.*, p. 509-518.

57. Lettre de Paul de Dieuleveult n° 74, lundi 8 décembre 1851.

58. Lettre de Duportal du Goasmeur au ministère de l'Intérieur, 14 mars 1852.

59. Le préfet constate que « M. Dieuleveult est passé par Saint-Brieuc, sans venir [le] voir ». (Lettre préfectorale, datée du 3 janvier 1852).

60. Compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 1852.

[de réparation de la grand rue] n'était guère qu'à la moitié de son exécution au premier janvier, jour de l'arrivée de monsieur Dieuleveult⁶¹ ». Le 10 mai 1852, toujours conseiller général, il accepte de prêter serment à celui qui est encore président de la République, comme quatre de ses collègues de l'arrondissement de Lannion et 28 autres pour l'ensemble du département. Seuls deux conseillers généraux quittent alors leurs fonctions⁶².

Cette lutte engagée contre un concurrent qui s'attache à profiter des événements est vouée à l'échec. La polémique rebondit jusqu'au ministère de l'Intérieur, qui expédie une lettre au préfet le 10 avril afin de clarifier la situation, de soutenir un personnage enclin à se rallier au nouveau régime et d'annuler « une délibération du 4 février par laquelle le conseil municipal de Tréguier a blâmé l'emploi qu'il a fait pendant son administration sans l'avoir consulté, d'une somme de 264 francs pour travaux de pavage dans la grand rue de cette ville⁶³ ». Vu l'avènement du Second Empire, l'ambitieux Duportal du Goasmeur, prêt à tout pour prendre les rênes de la municipalité, parvient à s'emparer du poste depuis longtemps convoité grâce au soutien des nouvelles autorités. Selon le préfet, il jouit des qualités d'« influence », de « dévouement » et de « capacité » qui lui permettent de s'imposer face aux autres notables pressentis, Illiac aîné et Dussart. Paul de Dieuleveult, qualifié de « légitimiste exalté⁶⁴ », marginalisé face au nouveau pouvoir, préside sa dernière séance le 14 juillet 1852 et, comme il l'avait déjà fait deux décennies auparavant, il ne se présente pas aux nouvelles élections pour ne pas cautionner un régime présidé par un usurpateur. Le 26, il écrit ainsi une lettre sévère à son successeur dans laquelle il lui fait part de son retrait de la vie municipale :

« Le Moniteur du 24 arrivé ce matin contient votre nomination de maire. Je l'attendais : il vous est facultatif de prendre possession immédiatement de ces fonctions, car je cesse à l'instant les miennes. Le premier acte que vous pourrez faire sera de transmettre à qui de droit ma démission de membre du conseil municipal, que je donne ici : plusieurs motifs m'y déterminent, qu'il vous suffise de savoir qu'il ne peut me convenir de faire partie d'un conseil dont la présidence vous est maintenant dévolue, après avoir présidé moi-même celui qui a dû sévèrement apprécier et juger votre dernière administration : je retire donc le serment que j'ai prêté⁶⁵. »

Le 10 septembre, Duportal du Goasmeur est intronisé comme maire et s'installe durablement à la tête de Tréguier, jusqu'en 1869. Paul de Dieuleveult n'appartient plus à la liste qui, dans les premiers mois du Second Empire, comporte les noms des signataires du serment à l'empereur⁶⁶. Certains élus légitimistes des Côtes-du-Nord, comme le conseiller

61. Lettre de Duportal du Goasmeur au ministère de l'Intérieur, 14 mars 1852.

62. Lettre de Paul de Dieuleveult, datée du 10 mai 1852.

63. Lettre du ministère de l'Intérieur, datée du 10 avril 1852 et adressée au préfet.

64. Maires et adjoints à la nomination du président de la République. Candidats proposés par le préfet (19 juillet 1852).

65. Lettre de Paul de Dieuleveult, datée du 26 juillet 1852.

66. Prestation de serment à l'Empire.

général Pierre Marie Garnier de Kerigant ou encore le comte de Soisy, qui abandonne ses fonctions au conseil général et au conseil municipal de Glomel, suivent Paul de Dieuleveult dans son retrait. D'autres choisissent de soutenir le gouvernement et contribuent au basculement politique du département vers le bonapartisme⁶⁷.

•

Sortis vainqueurs des consultations électorales des débuts de la Seconde République, les notables légitimistes de l'Ouest comme Paul de Dieuleveult paraissent occuper une position sociale dominante. Leur assise s'appuie sur les attributs traditionnels de la notabilité du milieu du XIX^e siècle, comme la grande propriété foncière, la religion et l'héritage familial. Pourtant, leur position demeure fragile tout au long de la période. Ils se heurtent aux ambitions de personnalités locales concurrentes. Ils doivent mener une lutte d'influence intense non seulement à l'encontre des représentants des droites et de la gauche locale mais aussi à l'intérieur de leur propre camp politique. La rupture politique induite par le coup d'État du 2 décembre 1851 favorise l'affirmation de rivaux, jusque-là relégués au second plan, et marque l'effacement de ces notables légitimistes de l'Ouest et de Paul de Dieuleveult.

67. Il s'agit de Gaultier du Motlay, adjoint au maire de Saint-Brieuc, du maire de Moncontour, Bélizal, de celui d'Evran, Royer de Linelays, de Marie-Ange Rioust de Largentaye, du maire et propriétaire de Saint-Jouan-de-l'Isle, Benazé, du maire et du notaire de Lannion, Huon.

RÉSUMÉ

Bien que sortis vainqueurs des consultations électorales des débuts de la Seconde République, les notables légitimistes de l'Ouest comme Paul de Dieuleveult paraissent occuper une position sociale dominante. Leur assise s'appuie sur les attributs traditionnels de la notabilité du milieu du XIX^e siècle comme la grande propriété foncière, la religion et l'héritage familial. Pourtant, leur position demeure fragile tout au long de la période. Ils se heurtent aux ambitions de personnalités locales concurrentes. Ils doivent mener une lutte d'influence intense non seulement à l'encontre des représentants des droites et de la gauche locales mais aussi à l'intérieur de leur propre camp politique. La rupture politique induite par le coup d'État du 2 décembre 1851 favorise l'affirmation de rivaux, jusque-là relégués au second plan, et marque l'effacement de ces notables légitimistes de l'Ouest et de Paul de Dieuleveult.

ABSTRACT

Although victorious in the elections at the beginning of the Second Republic, legitimist notables of western France such as Paul de Dieuleveult came from the social elite. They had all the traditional attributes of mid-nineteenth century notability: extensive real estate, a religious upbringing and an important family inheritance. Nevertheless, their position remained fragile throughout period as they had to deal with the ambitions of local rivals. They were forced to engage in power struggles not only with representatives of local right- and left-wing parties but also within their own political faction. The coup d'état of 2 December 1851 enabled these rivals, who had hitherto been kept in the background, to assert themselves and marked the disappearance of Paul de Dieuleveult and other legitimist notables in western France.